



Commune de Prez

## Procès-verbal de la séance n° 11 du Conseil général du jeudi 16 décembre 2021

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h55 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

### Personnes présentes

Président : M. Claude Friderici  
Pour le Conseil général : 29 Conseillères et Conseillers généraux  
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic  
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique  
Mme Séverine Egger  
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

### Personne excusée

Pour le Conseil communal : Mme Isabelle Bersier

### Personne absente

Pour le Conseil général : Mme Lauranne Charrière

Secrétaire au procès-verbal : Mme Mireille Gross

Il est 19h30, **M. Claude Friderici, Président**, ouvre la séance.

Monsieur le Syndic, Madame la vice-Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance ordinaire de la législature, et je salue particulièrement Mme Véronique Robatel, nouvelle conseillère générale du groupe de Prez. Je l'invite à se lever afin que l'assemblée puisse mettre un visage sur son nom. Mme Véronique Robatel se lève. Elle est applaudie par l'assemblée.

Il n'y a aucun représentant de la presse, ni du public.

En raison de la situation sanitaire, je vous remercie de ne pas vous déplacer durant la séance, de conserver votre masque sauf en cas d'intervention et de respecter la distanciation sociale.

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Gross, secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal de la séance. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle. Je passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal. Mme Gross procède à l'appel nominal.

Nous sommes donc 29, je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 15.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
2. Informations du Bureau
3. Approbation du Règlement des cimetières
4. Approbation du Règlement d'attribution et d'utilisation des logements
5. Modification de l'annexe 1 au Règlement du Conseil général
6. Budgets 2022
  - 1) Fonctionnement
  - 2) Investissements
    - a. Analyse des bâtiments communaux
    - b. Réfection de la route de la Scie-au-Crot à Corserey
    - c. Adduction eau potable Prez-vers-Noréaz – Corserey
    - d. Adduction eau potable Lentigny - Corserey
7. Election à la Commission de l'information
8. Election à la Commission des infrastructures et des transports scolaires
9. Proposition de M. Ramalho et consorts relative aux défibrillateurs
10. Informations du Conseil communal
11. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Je constate que l'ordre du jour n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 lèvent la main. Contre-épreuve ?

**Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### 2. Informations du bureau

Le bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance du 17 novembre 2021 pour préparer la séance de ce soir. Au courrier :

#### 1<sup>er</sup> septembre 2021

Ordre du jour de la séance du 23 septembre 2021.

### 7 septembre 2021

- Invitation du Conseil communal à une séance avec T2i.
- Message du groupe de Prez-vers-Noréaz relatif au temps nécessaire au traitement du dossier de M. Christian Guisolan.

### 15 septembre 2021

- Décision de la Préfecture de la Sarine du 14 septembre 2021 relative à l'incompatibilité de M. Christian Guisolan.
- Modification du Règlement des finances suite au préavis du Service des communes.

### 26 septembre 2021

Démission de Mme Sarah Ducommun de la Commission de l'information et de la Commission des infrastructures et des transports scolaires.

### 30 septembre 2021

Invitation à la Ludothèque (représentée par la vice-Présidente du Conseil général).

### 5 octobre 2021

Annonce que le Conseil communal n'a aucun point à mettre à l'ordre du jour de la séance du 4 novembre 2021.

### 14 octobre 2021

Invitation à la bénédiction du drapeau de la société de tir de Prez (représentée par le Président du Conseil général).

### 18 octobre 2021

Invitation à l'assemblée générale du Giron des Musiques de la Sarine (représentée par le Président du Conseil général).

### 3 novembre 2021

Invitation de la Cigonia à participer à son assemblée générale (représentée par la vice-Présidente du Conseil général).

### 10 novembre 2021

Courriel du Conseil communal à la Préfecture relatif à la désignation de Mme Véronique Robatel comme élue en remplacement de M. Christian Guisolan. M. Gabriel Julmy a refusé son élection.

### 15 novembre 2021

- Entrée en vigueur du Règlement sur le droit de cité au 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- Invitation pour le départ à la retraite de Mme Anne Toffel organisée le 16 novembre 2021.

### 16 novembre 2021

- Courriel à la Préfecture pour informer de la date de la prochaine séance en vue de l'assermentation de Mme Robatel.
- Proposition d'ordre du jour du Conseil communal.

### 17 novembre 2021

Contribution du groupe de Corserey au projet « une vision pour Prez – idées pour un programme de législature ».

### Idées pour le programme de législature

Vu l'annulation de la séance prévue en novembre, tous les groupes ne se sont pas réunis pour élaborer leurs propositions dans le cadre du programme de législature. Une séance a déjà été fixée pour que le bureau traite de ces propositions afin de les mettre à l'ordre du jour de la première séance de l'année du Conseil général. Les représentants au bureau ont été informés.

La parole est ouverte sur les informations du bureau.

La parole n'est pas demandée.

---

### 3. Approbation du Règlement des cimetières

**M. le Président** passe la parole au Conseil communal pour la présentation du Règlement des cimetières.

**M. Michaël Chatagny** prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Règlement à voter ce soir s'inscrit dans la volonté de la commune d'uniformiser les différents Règlements dans le cadre des deux ans qui suivent la fusion. Un Règlement existait déjà dans les trois anciennes communes. Nous avons décidé de l'uniformiser et de l'appliquer à l'intégralité de la commune. Ce Règlement reprend très largement les anciens Règlements des trois anciennes communes, eux-mêmes largement inspirés par le Règlement-type du canton.

La Commission financière ayant dû donner un préavis sur le Règlement car il contient des prix, elle nous a fait parvenir son rapport le 9 décembre 2021. La Commission financière va vous proposer 4 amendements pour le Règlement qui est actuellement sur le site internet de la commune. Dans l'optique de gagner du temps ce soir, le Conseil communal a étudié les différents amendements lors de sa séance du 13 décembre 2021. C'est pourquoi lors de la présentation du Règlement de ce soir, vous aurez à l'écran des modifications d'articles en rouge proposées par le Conseil communal pour donner suite aux modifications de la Commission financière.

Si le Règlement est validé tel quel ce soir, son annexe devra être validée par le Conseil communal. Nous avons tout de même décidé de vous la présenter, par souci de transparence.

C'est pour cette raison que ce soir, le Conseil communal vous propose d'adopter ce Règlement tel que présenté avec les différents amendements de la Commission financière. Merci.

**M. le Président** passe la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

**Mme Ludivine Besomi Chatagny** prend la parole.

Selon l'art. 72 de la loi sur les finances communales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la

Commission financière :

- ✓ Examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétences du Conseil communal, tels que Statuts, Règlements ou Conventions.
- ✓ Examine les Règlements ou modifications de Règlements portant sur des taxes.
- ✓ Fait rapport à l'assemblée ou au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier.

Dans cet objectif, la Commission financière s'est réunie en date du 7 décembre 2021 afin d'étudier le Règlement des cimetières qui sera soumis à l'approbation du Conseil général du 16 décembre.

Plusieurs remarques ont été soulevées :

- Art 11, al 3 : pour une meilleure compréhension et par analogie à l'art. 10, al 4, il serait judicieux de préciser que les charges découlant des mesures prises par le Conseil communal incombent à la commune.
- Art 17, al 4 : pour plus de précision et par analogie à l'art. 10 al 4, il est souhaitable de mentionner que dans le cas d'absence de succession, la désaffectation est à la charge de la commune.
- Annexe : selon la recommandation du SSP, la Commission financière est d'avis à intégrer les montants maximums dans le Règlement et de fixer précisément les prix dans l'annexe. Ainsi seul le Règlement devrait être approuvé par la Direction de la Santé et des Affaires sociales (DSAS). Un Règlement d'application pourrait quant à lui être modifié ultérieurement si nécessaire, sans nécessiter une approbation de la DSAS.
- Annexe – maintien de la taxe de désaffectation : la Commission financière se questionne quant à la nécessité de maintenir la taxe de désaffectation pour tous types de tombes dont le creusage a eu lieu avant l'entrée en vigueur du présent Règlement (pour Corserey et Noréaz) et avant le 5 avril 2011 pour Prez-vers-Noréaz. Dans le cas du maintien de cette règle, il serait alors souhaitable, pour une meilleure compréhension, d'indiquer les prix pratiqués antérieurement.
- Annexe – taxe d'entrée et bâtiment funéraire : par soucis de cohérence avec l'art. 19 al 1, il serait judicieux de préciser que le domicile en question est le domicile légal.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière propose les amendements suivants :

- Art 11, al 3 – Ajout d'un complément : si le défunt n'a plus de succession, le Conseil communal décide des mesures à prendre. Les charges qui en découlent incombent à la commune.
- Art 17, al 4 – Ajout d'un complément : la désaffectation est à la charge de la succession. Si le défunt n'a plus de succession, les frais de désaffectation sont à la charge de la commune.
- Intégration des prix maximums dans les différents articles du Règlement.
- Annexe – points 1-2-3 : suppression de l'indication relative à la taxe de désaffectation pour les creuses ayant eu lieu avant l'entrée en vigueur du présent Règlement (Corserey et Noréaz) et avant le 5 avril 2011 pour Prez-vers-Noréaz. Si cette suppression ne devait pas être possible, indication des prix de la taxe de désaffectation antérieure.

- Annexe – points 4 – 5- 7 : indication du domicile légal.
  - o Personne domiciliée légalement dans la commune.
  - o Personne ayant été légalement domiciliée dans la commune.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter le Règlement des cimetières en tenant compte des amendements proposés.

**M. le Président** reprend la parole. Je remercie Mme Ludivine Besomi Chatagny. Avant de passer à la discussion article par article, j'ouvre la discussion générale sur le Règlement. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière. Je passe à la discussion de détails.

#### Article 1

La parole n'est pas demandée.

#### Article 2

La parole n'est pas demandée.

#### Article 3

La parole n'est pas demandée.

#### Article 4

La parole n'est pas demandée.

#### Article 5

La parole n'est pas demandée.

#### Article 6

La parole n'est pas demandée.

#### Article 7

La parole n'est pas demandée.

#### Article 8

La parole n'est pas demandée.

#### Article 9

La parole n'est pas demandée.

#### Article 10

La parole n'est pas demandée.

**Article 11** (avec l'amendement proposé par la Commission financière de l'alinéa 3, amendement qui a été accepté par le Conseil communal)

La parole n'est pas demandée, l'amendement est donc accepté.

#### Article 12

La parole n'est pas demandée.

Article 13 (avec une précision qui a été demandée et qui ressort de l'annexe au Règlement)  
La parole n'est pas demandée.

Article 14  
La parole n'est pas demandée.

Article 15  
La parole n'est pas demandée.

Article 16  
La parole n'est pas demandée.

Article 17 (avec l'amendement proposé par la Commission financière de l'alinéa 4, amendement accepté par le Conseil communal)  
La parole n'est pas demandée.

Article 18 (suite aux remarques du SSP, l'intégration du prix maximum qui peut être demandé dans une annexe en détails)  
La parole n'est pas demandée.

Article 19  
La parole n'est pas demandée.

Article 20  
La parole n'est pas demandée.

Article 21  
La parole n'est pas demandée.

Article 22 (là également, le montant maximum)  
La parole n'est pas demandée.

Article 23  
La parole n'est pas demandée.

Article 24  
La parole n'est pas demandée.

Article 25  
La parole n'est pas demandée.

Article 26 (nouvel article suite à la remarque de la Commission financière, de manière à pouvoir encrer dans le Règlement la désaffectation des tombes pour les anciennes tombes)  
La parole n'est pas demandée.

Article 27 (le nouvel article 27)  
La parole n'est pas demandée.

**Article 28** (le nouvel article 28)

La parole n'est pas demandée.

La discussion de détails est close.

Nous allons procéder à l'adoption par main levée. Ceux qui approuvent le Règlement des cimetières lèvent la main.

**Le Règlement des cimetières est approuvé à l'unanimité.**

La présentation de l'annexe sera reprise dans un Règlement d'application du Conseil communal.

**4. Approbation du Règlement d'attribution et d'utilisation des logements**

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Michaël Chatagny prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Règlement à voter ce soir s'inscrit dans la volonté de la commune d'uniformiser les différents Règlements dans le cadre des deux ans qui suivent la fusion. Ce Règlement existait déjà dans l'ancienne commune de Noréaz.

Nous avons décidé de l'uniformiser et de l'appliquer à l'intégralité de la commune. Ce Règlement reprend très largement celui de la commune de Noréaz. C'est pour cette raison que ce soir le Conseil communal vous propose d'adopter ce Règlement tel que présenté. Merci.

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close. Nous allons passer à une discussion de détails, article par article.

**Article 1**

Mme Aleksandra Bjedov, vu le but, cela ne va s'appliquer que pour l'immeuble de la Rte de Ponthaux 4 à Noréaz, pas à toute la commune ? Parce que vous venez de dire qu'il faut uniformiser dans le but d'avoir un Règlement qui s'applique à l'ensemble de la commune. En fait, ce Règlement, il est uniquement applicable à l'immeuble à Noréaz, on est bien d'accord ?

M. Michaël Chatagny, oui, c'est juste, ce Règlement s'appliquera uniquement pour l'immeuble de Noréaz. Je voulais juste préciser que c'est pour que tous les citoyens de la commune puissent en profiter, et pas seulement ceux de Noréaz.

**Article 2**

La parole n'est pas demandée.

**Article 3**

La parole n'est pas demandée.



**Article 4**

La parole n'est pas demandée.

**Article 5**

La parole n'est pas demandée.

**Article 6**

La parole n'est pas demandée.

**Article 7**

La parole n'est pas demandée.

**Article 8**

La parole n'est pas demandée.

La discussion est donc close. Nous passons au vote à main levée. Ceux qui acceptent le Règlement d'attribution et d'utilisation des logements lèvent la main.

**Le Règlement d'attribution et d'utilisation des logements est approuvé à l'unanimité.**

**5. Modification de l'annexe 1 au Règlement du Conseil général**

M. le Président passe la parole au représentant du groupe de Prez-vers-Noréaz.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, le groupe de Prez-vers-Noréaz propose :

- 1) d'adapter la période de validité à la législature, car actuellement 2020-2021
- 2) et d'ajouter un point : la séance de préparation du Conseil général : membre – CHF 80.— par séance.

Ce point est un sujet qui date déjà. Au début de la mise en place du Conseil général, il avait déjà été discuté de payer ces séances de préparation, qui d'ailleurs, était une idée du groupe de Corserey. On en avait discuté et on s'était dit : commençons sans cette indemnisation et on y reviendra si jugé nécessaire. Nous revenons avec cette indemnisation aujourd'hui car nous estimons que le temps passé à cette préparation mérite d'être payé. Vous le savez tous, le temps consacré à la préparation du Conseil général est plus important que celui passé à la séance proprement dite. Prenons juste l'exemple de la préparation de la séance d'aujourd'hui : travail personnel, lecture de tous les documents, annotations, préparation des questions ainsi que les 3 heures de la séance de préparation, cela fait un total de 5 à 6 heures au minimum, juste pour la séance de préparation. On a aussi pensé à la possibilité de mieux rémunérer la séance du Conseil général, mais pour nous, il est judicieux de récompenser les personnes présentes lors de ces séances de préparation. Une séance de préparation payée par séance du Conseil général et avec liste des présences transmise à l'administration communale pour décompte des indemnités.

Pour la question du financement, oui, cela va coûter un peu plus cher à la commune, mais cela avait été prévu et accepté avec le budget 2021. Nous avons aussi nettement moins de séances annuelles. On ne pense pas plus de 4 séances. Et de plus, ce n'est pas une obligation d'accepter

les indemnités de ces séances de préparation. Le groupe de Prez-vers-Noréaz vous recommande d'accepter cette indemnisation des séances de préparation des séances du Conseil général, selon les critères définis précédemment. Merci.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. François Trotti, au nom du groupe de Noréaz**, je demande une très brève interruption de la séance car si dans le groupe, nous avons deviné ce dont il s'agissait, nous aimerions nous concerter pour voir si nous avons une position commune.

**M. le Président** demande s'il y a une opposition dans la salle. Comme ce n'est pas le cas, il accorde les 5 minutes de pause sollicitées.

La séance reprend après 5 minutes, la discussion est toujours ouverte.

**M. François Trotti, au nom du groupe de Noréaz**, nous avons la contre-proposition suivante à vous faire, d'abord de partager la question en deux parties. Cela veut dire, la première question serait de décider si oui ou non nous voulons rémunérer les séances de préparation. Si tout le monde est d'accord, il y aurait une deuxième question : à quel tarif ? Si nous comptons 4 séances, soit CHF 320.- par an et par personne, cela revient à CHF 9'600.- par an qui pourrait être utilisé pour autre chose. Le groupe de Noréaz ferait la proposition que si nous acceptons de payer les séances de préparation, que nous partageons la poire en deux, soit on proposerait CHF 40.- au lieu des CHF 80.- proposés.

**M. le Président** remercie M. Trotti pour la proposition de Noréaz et demande s'il y a d'autres interventions ?

**M. Pierre-Alain Egger**, c'est vrai que ce ne sont pas des montants négligeables, mais nous parlons d'un budget de 10 millions de francs. Ces quelques milliers de francs ne vont pas changer grand-chose au budget de la commune.

La discussion continue, mais la parole n'est pas demandée.

**M. le Président**, nous avons donc une proposition pour la législature 2021-2026 de payer une séance de préparation par séance du Conseil général à CHF 80.-, ou la proposition du groupe de Noréaz, de voter en premier lieu sur la manière de payer une séance de préparation, et en deuxième, de fixer le montant. Puisque les deux propositions se rejoignent, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous votions sur la proposition de Noréaz qui permet au moins de séquencer en deux phases la proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz ?

Comme cela ne semble pas le cas, nous allons procéder au vote, dans un premier temps pour la législature 2021-2026.

Ceux qui acceptent de payer une séance de préparation par séance du Conseil général lèvent la main ? 20 personnes acceptent. Contre-épreuves ? 7 personnes refusent. La proposition est donc acceptée par 20 voix contre 7 et 2 abstentions.

La deuxième proposition est donc de fixer un montant. La proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz est de CHF 80.-, la proposition de Noréaz est de CHF 40.-. Je soumetts au vote la première proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz à CHF 80.- la séance.

Ceux qui acceptent la proposition d'une rémunération de CHF 80.- par séance de préparation lèvent la main. 19 personnes acceptent. Contre-épreuves ? 8 personnes refusent.

La proposition est donc acceptée à 19 voix contre 8 et 2 abstentions pour la législature 2021-2026, dès l'année prochaine et nous toucherons une rémunération d'une séance de préparation par séance du Conseil général. Il faudra en tenir compte car cela ne figure pas dans le budget qui sera soumis tout à l'heure.

M. le Président remercie les conseillers généraux. La discussion est close.

**La modification de l'annexe 1 au Règlement du Conseil général est donc approuvée, soit l'ajout de la rémunération d'une séance de préparation à CHF 80.- par séance du Conseil général.**

## 6. Budgets 2022

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet pour la présentation.

M. Philippe Jolliet, je tiens d'abord à remercier Mme Nicole Rossier, administratrice des finances, qui a collaboré activement à l'élaboration des budgets et qui a apporté une grande aide pour fournir ces documents ce soir, et pour tout le travail accompli.

En préambule, j'ai décidé, avant de rentrer dans le vif du sujet, de parler un peu des dicastères avec pas mal de détails. J'ai décidé de présenter quelques remarques introductives qui sont pour moi les plus importantes.

Le budget 2022 essaie au mieux de limiter les dépenses. C'était un objectif du Conseil communal. En regardant les charges 2022 (CHF 10'707'173.46), nous voyons une augmentation de ces charges de 5,5 %. Sur ces 5,5 %, 4%, qui représentent environ CHF 405'000.-, proviennent de l'augmentation des charges liées. Je reviendrai plus en détails sur l'augmentation assez conséquente de ces charges liées.

Nous avons aussi une augmentation dans les charges d'environ CHF 280'000.- qui sont imputables à la revalorisation des actifs. Les anciennes communes de Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz avaient pour habitude d'amortir plus que les taux légaux, ce qui engendre la création d'une réserve et le fait de devoir amortir plus les prochaines années. Cela augmente nos charges aussi.

Les salaires augmentent oui, mais légèrement, soit environ CHF 50'000.-. Les salaires des nouveaux engagements des collaborateurs sont très largement composés par les départs à la retraite. Un départ à la retraite vient d'avoir lieu, l'autre se fera dans le courant de l'année 2022.

Finalement, en 2022, il n'y a pas d'aide à la fusion (CHF 391'000.- l'année passée). Cette année, il n'y a plus rien, cela fait un trou. Tous ces éléments montrent qu'en fait, les charges non-liées n'augmentent pas. C'est l'information que je voulais donner en premier lieu.

Malgré tout, la perte au budget est bien là (CHF 505'841.91), mais le Conseil communal ne propose pas une hausse des impôts en 2022 pour diverses raisons :

- 1) Notre fortune nette au 31.12.2020 (CHF 4.85 mio) permet largement de couvrir la perte au budget ;
- 2) Les résultats des dernières années ont été très bons ;
- 3) C'est difficile de faire une prévision des recettes fiscales, notamment en lien avec le Covid. Récemment, le SECO disait que l'impact du Covid allait être nettement moindre que les prévisions. Peut-être aurons-nous une bonne surprise.
- 4) La hausse des charges liées est très importante en 2022 et ne va pas se reproduire en 2023. Il y aura certes une hausse, mais elle sera nettement moindre en 2023 et 2024 et les années suivantes.

Les charges liées, est-ce vraiment un problème sans solution ? Oui à court terme, nous n'avons aucune marge de manœuvre, mais suite à l'analyse des différentes charges et l'augmentation que nous allons subir l'année prochaine, le Conseil communal a analysé les différents postes et va demander des informations complémentaires à l'échelon cantonal. Cela concerne surtout le domaine du social et de la santé. Pour ces domaines, il nous manque certaines informations et nous aimerions comprendre pourquoi ces charges augmentent autant. Le point positif est que suite à l'impulsion du Conseil communal, la charge liée « protection de la population intercommunale ORCOC » a pu être supprimée suite à l'intervention de notre commune. Cette charge liée qui existait en 2021 n'existera donc plus en 2022.

En conclusion, notre marge de manœuvre est malheureusement limitée à court terme.

Je viens maintenant à la présentation des différents dicastères.

Le but de ma présentation n'est pas de reprendre le message, mais de le compléter par des explications qui concernent principalement des montants un peu plus importants/marquants afin que le Conseil général ait toutes les informations pour pouvoir voter.

## **0 Administration communale / Législatif**

- Moins de jetons de présence prévus pour le Conseil général, il y a 4 séances agendées. Nous n'avons pas anticipé la décision prise ce soir et ne connaissons pas le montant qui allait être fixé. Le budget concernant ce point est donc trop bas, mais le Conseil communal ne vous propose pas de faire un changement ou d'amender le budget, mais juste de tenir compte que le budget sera certainement dépassé en fonction de la décision prise ce soir. Il ne s'agit pas d'un montant conséquent non plus.
- Nouveau : la Commission de l'information.
- 4 votations sont prévues : les coûts ont été calculés en conséquence.
- Il est prévu de sortir 2 bulletins d'informations, le calcul des coûts a été estimé sur la base des coûts connus de 2021.
- La suppression des licences WEDO pour le bureau du Conseil général. A la place, nous aurons une solution moins coûteuse qu'il faudra mettre en place pour le transfert de fichiers.
- Un apéro de fin d'année est prévu, en espérant qu'il pourra être organisé l'année prochaine.
- Les frais de personnel pour le Conseil général concernent un montant qui est imputé pour la secrétaire du Conseil général.

## 0 Administration communale / Exécutif

- Les jetons des autorités et Commissions baissent. Ils sont répartis de manière différente. Il y a un nouveau domaine, l'administration des finances, qui a été créé. Le total de CHF 25'000.- est identique au budget 2021.
- Pour les jetons du Conseil communal, la même base que celle de 2021 a été prise en compte. Nous espérons vraiment que l'on puisse se tenir à cette base. Sachez qu'en 2021, nous avons largement dépassé le budget en raison du rythme très soutenu. Nous espérons une accalmie en 2022 pour essayer de diminuer les jetons du Conseil communal.

## 0 Administration communale / Finances

- Nouveau chapitre MCH2 (nouvelle séparation).
- Engagement d'une nouvelle collaboratrice, compensé par un départ à la retraite d'une autre collaboratrice dans le courant de 2022.
- Formations prévues et nécessaires en 2022 : perfectionnement en Excel, formation pour le bouclage avec le logiciel Citizen.
- Les frais de rappel sont en hausse car beaucoup de rappels ont été envoyés en 2021, il y avait pas mal de retard que nous avons essayé de rattraper. Les remboursements de tiers qui sont en fait les frais de rappel facturés seront aussi en hausse budgétés en 2022.

## 0 Administration communale / Services généraux (administration générale)

- Matériel de bureau : augmentation car le budget 2021 sera dépassé.
- Acquisition de mobilier : il est prévu CHF 10'000.- qui consiste en fait en une réserve pour l'aménagement des locaux de la poste car nous allons certainement emménager dans ces locaux.
- Informatique : c'est un budget conséquent pour T2i de plus de CHF 50'000.- mais nous avons peu de marge de manœuvre jusqu'à la fin du contrat en 2024.
- Frais de déplacement : il sera nécessaire de nous déplacer à Avry-Centre plusieurs fois par semaine pour la gestion du courrier. Il s'agit d'une estimation.
- Dédommagement pour travaux effectués pour une collectivité : il s'agit des montants que nous allons percevoir auprès de la commune de Ponthaux selon les nouvelles conventions pour le Cercle scolaire et l'accueil extra-scolaire.
- Bâtiment administratif de Prez-vers-Noréaz : suite à l'introduction du MCH2, les salaires, les frais, électricité, facture ECAB, etc. sont directement imputés sur le bâtiment concerné. Par contre, les locations sont en baisse en raison du prochain départ de la Poste.

## 1 Ordre et sécurité publics, défense

- L'augmentation des charges est imputable principalement aux nouveaux amortissements et à l'imputation des salaires qui a changé dans le MCH2.
- Le budget lié à l'équipement des pompiers a été revu à la baisse. En général, le corps des sapeurs-pompiers établit son propre budget. Une discussion a lieu ensuite. Le budget a été repris tel quel, avec une légère baisse.
- Le remboursement des tiers : c'est très difficile à estimer et très variable.
- Les loyers de l'abri PC de Corserey ont été déplacés sous le bâtiment.
- La charge liée à la protection de la population intercommunale ORCOC a été supprimée.

## 2 Formation

Globalement, il faut noter une très forte hausse des charges liées.

- Ecole libre publique : en baisse car il n'y a plus qu'un seul enfant en dernière année.
- Coût du cercle scolaire : relativement stable, rien d'alarmant.
- L'augmentation la plus significative de toutes les charges liées concerne le CO, soit plus de CHF 125'000.-. La hausse principale est la réforme de la caisse de pension de l'Etat. C'est un gros montant, une charge unique qui va être facturée en 2022, mais aussi une hausse des masses salariales de 16% pour le CO. Cela va continuer ces prochaines années, certainement moins en 2023-2024, mais elle va continuer à augmenter.
- Bâtiments : nouvelle répartition avec imputation des salaires (y compris l'imputation des salaires des concierges de Noréaz).
- Nettoyages : nous avons CHF 27'000.- pour Corserey et CHF 62'000.- pour Prez-vers-Noréaz. Il s'agit de montants importants qui concernent les contrats passés avec les entreprises de nettoyage.
- Défibrillateurs : nous avons prévu l'installation de 3 défibrillateurs en 2022. Les coûts sont répartis sur trois bâtiments, un à Corserey, un à Noréaz et un à Prez-vers-Noréaz.

## 2 Formation / AES

- Nous avons une hausse des subventions aux parents qui est liée à l'augmentation du nombre d'enfants.
- Nous avons aussi une hausse des salaires, plus d'enfants donc plus de personnel nécessaire.
- Achat d'appareils, notamment un nouveau PC nécessaire pour la responsable de l'AES.
- Livraisons de repas : le budget a dû être revu quelque peu à la hausse, le budget 2021 étant trop bas.
- Nous avons aussi logiquement plus de participations des parents car il y a plus d'enfants.
- Nous comptons sur une subvention du SEJ d'environ CHF 24'000.-.
- Selon la nouvelle convention AES, la répartition entre Prez (75%) et Ponthaux (25%) qui concerne l'AES est répartie de cette manière.
- Pas de changement en ce qui concerne le loyer du bâtiment.

## 2 Formation / Cercle scolaire

- Pour les chauffeurs, l'estimation pour 2021 a été très bonne. Elle a été reprise pour 2022 étant donné qu'elle est proche de la réalité.
- Légère baisse pour les budgets de classe, certains budgets n'ayant pas toujours été forcement dépensés.
- Matériel informatique : pas de marge de manœuvre. Il se base selon un plan d'achat.
- Comptes « Divers » et « Travaux secrétariat » sont répartis dans des nouveaux comptes.
- Les honoraires de personnel sur mandat sont en hausse, notamment ceux liés aux frais d'interprètes.
- Frais de locaux : concernent uniquement les frais de l'école de Ponthaux (CHF 44'903.65).
- Fête de clôture prévue : augmentation de CHF 2'000.-, soit un montant total prévu de CHF 7'000.-.
- Camp de ski prévu en 2022. Le montant prévu est de CHF 50'000.-, ce qui correspond à un budget de CHF 350.- par enfant.
- Remboursement de tiers : il s'agit uniquement des repas du camp de ski. Selon l'arrêt du

TF, nous n'avons plus le droit de facturer les frais aux parents, sauf les frais de repas. C'est ce qui sera fait ici.

→ Nouvelle clé de répartition selon la nouvelle convention, soit 75/25.

### 3 Culture, sports et loisirs

→ La location de l'église, nous avons corrigé un montant selon 2021, il y avait une erreur, l'estimation était trop basse. Mais la location de l'église n'a pas augmenté.

→ Fête nationale : nous souhaitons si possible n'organiser plus qu'une seule grande fête. Pour cela, nous avons repris les budgets des trois 1<sup>er</sup> août organisés dans les différents villages jusqu'à maintenant. Il est prévu également un montant de CHF 6'380.- pour l'achat d'une sono.

→ Fête villageoise : celle-ci n'a pas eu lieu en 2021, le montant a été reporté en 2022.

→ Bibliothèque régionale d'Avry : augmentation de CHF 14.- par habitant. Elle était fixée auparavant à CHF 12.-. Elle a été augmentée en raison de l'augmentation du nombre d'habitants.

→ Subventions aux sociétés à buts culturels : nous avons repris la même base que pour 2021 à laquelle nous avons rajouté CHF 10'000.- pour le Giron des musiques.

→ Subventions sportives : elles sont identiques à 2021.

→ Complexe communal : nous avons revu les locations à la hausse par rapport à 2021. En 2021, c'était difficile de louer à cause du Covid, mais là, c'est bien reparti depuis l'automne, notamment les mariages.

→ Entretien des terrains : il s'agit d'un montant conséquent de CHF 32000.-, mais il s'agit du même montant que l'année passée.

### 4 et 5 Santé et prévoyance sociale

→ La remarque principale est la hausse des charges liées (+ CHF 150'000.-). En regardant le domaine de la santé, notamment le Réseau santé de la Sarine, nous avons un plan financier avec CHF 150'000.- qui sont annoncés comme hausse. Donc cela va continuer d'augmenter jusqu'en 2026 de manière assez régulière.

→ Souper pour les bénévoles qui livrent les repas à domicile. Il est prévu de le mettre à nouveau en 2022.

→ Subventions pour les crèches et garderies : le montant de CHF 260'000.- prévu a été dépassé, il a donc été corrigé à CHF 280'000.-.

→ Animation repas des Aînés : augmentation du budget pour le repas car il y a plus de personnes de plus de 65 ans, les estimations étaient trop basses.

### 6 Trafic et télécommunications

→ Réfection de chemins sont à faire pour un montant total de CHF 15'000.-.

→ Nous avons diverses prestations de tiers, dont une étude Team+ pour la mobilité (CHF 22'750.- qui sera financé par un préfinancement), une étude pour la mise en zone 30 de la route des Echesby à Noréaz. Là, contrairement à ce qui a été mentionné dans un message, ce montant de CHF 10'000.- ne sera pas prélevé sur un préfinancement, mais sur le compte de résultat du budget.

→ Frais de locaux : il s'agit de la motorisation qui est nécessaire de la porte de la voirie et la pose d'une prise pour la voiture électrique.

- Location de machines : nous avons une hausse en raison de la location d'une épareuse prévue en 2022.
- Les abonnements CFF ont été maintenus en 2022. Les produits qui sont dans le budget ne tiennent pas compte d'une possible hausse des prix. Par rapport aux autres communes, nous sommes relativement bas avec un prix de CHF 35.- qui ne couvre pas les coûts étant donné que les abonnements sont achetés au prix de CHF 38.-. Il est fort probable qu'ils seront augmentés à CHF 40.- au cours de l'année, ce qui correspond au prix des autres communes.

### 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire / Approvisionnement en eau

- Les achats d'eau ont été calculés selon les estimations réalisées.
- Des achats de compteurs sont nécessaires car de nombreux compteurs sont illisibles et doivent donc être remplacés.
- Une étude est à prévoir pour les prestations de tiers.
- Un montant de CHF 45'000.- est nécessaire pour l'entretien, notamment pour la prospection de fuites.
- Indemnités zone de protection : il s'agit des indemnités qui sont versées aux agriculteurs de Noréaz et qui concernent les zones de protection aux nitrates, sur la base d'une convention signée avec les agriculteurs. Il ne s'agit pas d'une solution idéale. Nous sommes actuellement en discussion avec Grangeneuve afin de trouver une meilleure solution en 2023 en remplacement de cette convention.
- Taxes : prévisions selon le futur Règlement qui devra être adopté par le Conseil général.
- Attributions et prélèvements à la réserve calculés selon les prescriptions cantonales, les comptes doivent être équilibrés et nous n'avons pas de marge de manœuvre.

### 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire / Traitement des eaux usées

- Au niveau de l'entretien, plusieurs collecteurs et curages sont à changer, le montant est estimé à CHF 60'000.-.
- La taxe de base est en hausse selon le futur Règlement qui devra être adopté par le Conseil général.
- Légère baisse de la charge liée à la STEP.
- Attribution au fonds FSMV selon les prescriptions cantonales en vigueur. Là également, les comptes « eaux usées » doivent être équilibrés.

### 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire / Déchets

- Il s'agit de l'achat d'appareils, machines et équipements, achat de containers et réalisation de panneaux explicatifs afin d'uniformiser les panneaux à l'entrée des déchetteries avec des pictogrammes pour les citoyens.
- Déchets : ramassage et décharge, cela a fait l'objet d'un appel d'offres. C'est l'entreprise Andrey qui a été retenue car elle était très légèrement meilleur marché pour quelques centaines de francs. C'est une entreprise qui offre un travail de qualité. Un contrat d'une année, renouvelable, a été signé avec Andrey.
- Taxes : légère hausse prévue selon les estimations de cette année. Nous avons la nécessité d'équilibrer les taxes de base aux taxes sur la quantité. C'est une nécessité légale d'équilibrer les taxes de base et taxes proportionnelles. Une solution devra être trouvée dans le nouveau Règlement. Pour information, le taux de couverture des déchets est stable à 77,86 % (79,3 % en 2021).



## 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire / Correction cours d'eau et lutte contre la pollution

- Suite aux intempéries, nous avons prévu un gros montant de CHF 24'000.- qui est attribué à l'entretien des ruisseaux de l'Arbogne, de la Sonnaz et du Palon.
- En ce qui concerne le domaine de l'énergie et la protection de l'environnement, nous avons prévu un accompagnement dans les mesures à mettre en place dans le cadre de la « Cité de l'énergie ». Les frais d'honoraires sont prévus pour CHF 2'000.-.
- Cimetières : baisse des frais d'entretien selon les prévisions 2021.
- Taxes d'entrées : elles n'ont pas été corrigées de manière significative dans la mesure où le nouveau Règlement doit être voté ce soir. Nous aurons quasi les mêmes taxes d'entrée à encaisser.
- Bâtiment funéraire : cela n'était pas mis en place jusqu'à maintenant, mais nous avons prévu de facturer un montant aux personnes non-domiciliées dans la commune qui utilisent le bâtiment funéraire. Un montant de CHF 500.- est prévu au budget 2022.

## 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire / Aménagement du territoire

- Les émoluments cantonaux ont été calculés à la hausse car nous avons plus de dossiers.
- Honoraires : un montant de CHF 4'000.- est prévu pour des frais juridiques suite à des procédures de recours pendantes. Nous avons aussi une étude pour l'emplacement d'un futur complexe scolaire, culturel et sportif, y compris l'étude de faisabilité, pour un montant de CHF 35'000.-. Il sera prélevé sur la base d'un préfinancement.
- Emoluments encaissés : hausse calculée car nous avons 60 dossiers à traiter par année. Le montant mis au budget était trop bas par rapport au temps consacré au traitement de ces dossiers. Le montant a été fixé à CHF 40'000.-.

## 8 Economie publique

- Nous ne faisons plus partie du périmètre pour le feu bactérien, nous avons donc pu mettre ce montant à zéro par rapport aux années précédentes.
- Baisse de la charge liée à la corporation de triage forestier étant donné que cette corporation a pu vendre du bois à Marly pour la construction de leur CO. Un bon résultat a été réalisé et nous avons pu baisser notre charge liée.
- Plan de gestion de l'Arbogne : pas de changement par rapport à 2021.
- Entretien des chemins forestiers : la création d'une piste VTT (la clé de répartition de cette piste est intercommunale). Le Conseil communal a fait opposition à la première clé de répartition qui était trop en notre défaveur et qui nous pénalisait car nous avons beaucoup de forêts. Grâce à cette nouvelle clé, nous avons pu économiser CHF 2'500.-.

## 9 Finances et impôts

- Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à ce qui se faisait l'année passée à Prez et les années précédentes à Prez-vers-Noréaz, nous avons pris une nouvelle méthode pour faire l'estimation, c'est-à-dire que nous avons pris l'estimation du Service cantonal des contributions. Cette estimation tient compte d'un facteur Covid, elle est aussi en deça des résultats 2020.
- Les prestations en capital ont été revues à la hausse sur la base de 2020 et des prévisions de 2021.

- L'impôt sur les personnes physiques pour la fortune, nous avons une forte baisse prévue, notamment due au Covid.
- En ce qui concerne la réforme de l'imposition des entreprises, nous avons encore cette année CHF 35'000.- environ. Mais nous n'avons plus les CHF 80'000.- attribués les années précédentes pour les cas de rigueur. Nous avons donc une diminution de CHF 80'000.-, ce qui impacte évidemment notre budget.
- Contribution immobilière : nous avons calculé une légère hausse, basée sur les prévisions 2021.

En résumé, nous pouvons dire que les prévisions fiscales 2022 restent en-dessous du résultat 2020. En 2020, nous étions au-delà de 7 millions pour les impôts et là, nous sommes à 6,3 millions.

## 10 Patrimoine financier

- Ce qui est nouveau sur ce patrimoine financier est l'imputation des salaires.
- Bâtiment des maîtres de Prez-vers-Noréaz, nous avons eu un décès et il a été décidé de ne pas louer cet appartement qui sera compté en moins en location. Il sera utilisé par le cercle scolaire.
- Imputation des intérêts financiers, nous avons environ CHF 35'000.- qui sont directement imputés sur l'immeuble de la Rte de Ponthaux à Noréaz.
- Parchets : légère hausse dans les fermages en raison de quelques erreurs dans la calculation suite au contrôle de la facturation pour 2021.

## 11 Clôture

- Un prélèvement à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif de CHF 412'200.-, soit 10% de notre réserve (CHF 4'122'000.-). La réserve sera dissoute sur 10 ans
  - Le prélèvement aux préfinancements de CHF 77'750.-. Nous allons profiter du fait que nous avons de très larges réserves pour les transformer en préfinancement pour l'étude Team+ et mobilité pour un montant de CHF 22'750.-, le mobilier scolaire pour un montant de CHF 20'000.- et l'étude pour l'emplacement du complexe scolaire et sa faisabilité pour un montant de CHF 35'000.-. Ces montants seront prélevés sur les préfinancements, ce qui diminue notre perte.
- Toutes les autres réserves sont dissoutes, sauf la réserve pour Valtraloc et la réserve pour le complexe scolaire. Nous allons les transformer intégralement en préfinancements et de ce fait, elles apparaîtront en 2022 au passif en tant que préfinancements.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté aujourd'hui. Merci de votre attention.

**M. le Président** remercie M. Philippe Jolliet pour la clarté de ses explications. Il donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

**Mme Ludivine Besomi Chatagny** prend la parole pour la Commission financière :

En date du 27 octobre 2021, la Commission financière a rencontré M. David Bonny, syndic, M. Philippe Jolliet, conseiller communal responsable des Finances et Mme Marlyse Dubey, administratrice, pour la présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.

En date du 17 novembre 2021, la Commission financière a une nouvelle fois rencontré les personnes précitées accompagnées de Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique, Conseillère communale responsable de l'Aménagement du territoire – Constructions – Forêts – Cours d'eau, et M. Pierre Bovet, Conseiller communal responsable des Routes – Voirie – Eclairages publics – Eaux usées STEP – Eau potable pour des informations complémentaires et des éclaircissements aux budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.

### **1. Budget de fonctionnement**

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et étudié le message du Conseil communal à l'intention du Conseil général ainsi la présentation détaillée du budget 2022.

Les documents précités ainsi que sa présentation détaillée par Monsieur Philippe Jolliet ont été appréciés à leur juste valeur.

Des explications claires ont été données quant à la future utilisation de MCH2 et de ses conséquences comptables. Il est évident que la comparaison avec les exercices précédents s'en trouve actuellement péjorée et que des rapprochements précis ne pourront être réalisés que dans 2-3 ans.

La perte de CHF 505'841.91 qui ressort du budget 2022, certes très importante, n'indique pas que la commune est en mauvaise santé. La fortune existante permet de l'absorber. Toutefois si un résultat déficitaire similaire devait se répéter à l'avenir, une augmentation des impôts pourrait être inéluctable. La Commission financière en a sensibilisé les représentants du Conseil communal présents.

Les membres de la Commission financière apprécient d'avoir été sollicités et informés suffisamment tôt pour se prononcer et remercient Monsieur Philippe Jolliet et son équipe pour l'excellente qualité du travail exposé. Nous avons obtenu des réponses à nos questions.

A la vue de ce qui précède, les membres de la Commission financière, à l'unanimité, vous recommandent d'approuver le budget 2022 tel que présenté.

**M. le Président** remercie la Commission financière pour son rapport. Avant de passer à la discussion dicastère par dicastère, il ouvre la discussion générale sur le budget. La parole n'étant pas demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière. **M. le Président** ouvre la discussion de détails, dicastère par dicastère.

#### **Dicastère 0 – Administration générale**

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

#### **Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense**

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

#### **Dicastère 2 - Formation**

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

### Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

### Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

### Dicastère 5 – Prévoyance sociale

**M. Jean-Marc-Meuwly, à titre personnel**, je ne sais pas si c'est dans ce dicastère, les frais d'interprète, qu'est-ce que cela concerne ?

**Mme Séverine Egger**, les frais d'interprète sont dans le dicastère de la formation, ils concernent plusieurs élèves. Nous avons des élèves malentendants dans le cercle scolaire, des élèves étrangers dont les parents ne sont pas de langue maternelle française. C'est une obligation de fournir des interprètes, dans la mesure où les parents ne comprennent pas la discussion. Il y en a de plus en plus.

La discussion se poursuit au dicastère 5. La parole n'est plus demandée.

### Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole pas demandée.

### Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

**Mme Aleksandra Bjedov**, je venais juste de maîtriser un peu la comptabilité communale et maintenant, cela change de nouveau. J'ai une question car je n'ai pas compris. Vous avez dit qu'il y a une étude pour un futur complexe scolaire et sa faisabilité qui ont été demandées, et cela va être payé par des préfinancements. Tout ce que j'ai vu sur ce que vous nous avez envoyé est que les préfinancements existent maintenant car avec MCH2, il faut clore les réserves maintenant. C'est sur quels préfinancements, ce sont des investissements qui ont été faits ? Pouvez-vous m'expliquer cela ?

**M. Philippe Jolliet**, nous avons beaucoup de réserves différentes. Il y en a une qui concerne le mobilier scolaire, une qui concerne Noréaz, une générale pour Prez. Nous avons regardé avec la fiduciaire pour voir ce qu'il est possible de faire, donc profiter d'avoir plus de réserves pour utiliser en partie certaines de ces réserves qui sont à plusieurs niveaux. L'idée est de dire au Conseil général que cela va être transformé en partie, le reste va être dissout. En gros, nous profitons de ces réserves pour diminuer un peu notre perte.

**M. Mario Ramalho**, j'ai également une question sur ce point-là. Cela correspond à l'investissement qui est noté après l'analyse des bâtiments communaux ou pas ?

**M. Philippe Jolliet**, non absolument pas, même si la finalité n'était pas la même, ce sont deux éléments distincts. Le but est vraiment de faire une étude sur l'implantation et la faisabilité et de faire l'état des lieux de ce que l'on a, ce que l'on pourrait garder, améliorer, éventuellement vendre.

La discussion est toujours ouverte, la parole n'est plus demandée.

## Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## Dicastère 9 – Finances et impôts

M. Simon Zürcher, j'ai une question sur la réserve qui va être diminuée à zéro en dix ans. Est-ce géré par la loi ou le MCH 2 ?

M. Philippe Jolliet, c'est dans la loi.

M. Simon Zürcher, alors nous aurons des problèmes si nous n'avons plus de réserve ?

M. Philippe Jolliet, cela va améliorer notre résultat pendant 10 ans. Cela va diminuer notre perte, c'est voulu par le MCH2. Cela modifie en quelque sorte le résultat de la commune, mais c'est comme cela que nous devons le faire, nous nous sommes renseignés. C'est écrit textuellement dans la loi que ces réserves doivent être dissoutes.

M. Simon Zürcher, je ne comprends pas la raison de mettre cette réserve à zéro, si nous n'avons rien derrière.

M. Philippe Jolliet, cette réserve n'existait pas du tout avant. Les communes qui avaient déjà des réserves et qui vont les transformer par exemple en préfinancements vont garder tout cela. Là, c'est une réserve de 4 millions qui n'existait pas du tout avant. Après, il y a certaines communes qui n'avaient pas assez amorti. Dans ce cas-là, il est possible qu'elles encaissent des pertes. Nous sommes contents d'avoir cette réserve car cela nous permet sur 10 ans de compenser la hausse des amortissements, étant donné que nous avons plus d'amortissements. La revalorisation des actifs, c'est quoi ? Nous avons dé-tricoté tout ce que nous avons fait ces 20 dernières années. Si nous avons trop amorti, nous dé-tricotons avec les taux légaux minimaux, et ensuite on repart de zéro avec ces taux nouveaux. Comme nous avons trop amorti, nous avons forcément une réserve et maintenant il faut bien amortir cette réserve. Le canton nous dit que c'est sur 10 ans qu'il faut l'amortir.

La discussion se poursuit. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

Nous allons procéder à l'adoption du budget de fonctionnement 2022 par main levée. Ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2022 lèvent la main.

**Le budget de fonctionnement 2022 est approuvé à l'unanimité.**

M. le Président, pour le budget des investissements, nous allons passer à la présentation des quatre objets et nous écouterons le rapport de la Commission financière sur les 4 objets avant d'avoir une discussion de détails sur chacun des objets. Je passe la parole au Conseil communal pour la présentation des investissements.

M. Philippe Jolliet, tout d'abord quelques remarques générales par rapport aux comptes des investissements. Vous avez les comptes d'investissements qui sont tout à la fin des différents tableaux.

- Les investissements non-terminés en 2021 ont logiquement été reportés en 2022 de manière partielle. A noter que le montant des charges d'investissement est stable, en légère diminution à CHF 4'683'172.13.
- La Commission financière a siégé à deux reprises en 2021 afin de confirmer le caractère de dépense « liée » de plusieurs investissements. La Commission financière a cette prérogative de confirmer le caractère d'une dépense liée dans ce cadre-là. Ces investissements supplémentaires ne passent pas devant le Conseil général, selon la loi sur les finances. Elle a confirmé le caractère lié des crédits supplémentaires pour 3 investissements, soit :
  - Etude du ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz
  - Valtraloc à Prez-vers-Noréaz
  - Petit-Clos à Noréaz (adduction d'eau et traitement des eaux usées)

Pour ces 3 investissements, il y a un crédit supplémentaire qui a été accordé ainsi que la réaffectation d'un compte d'investissement pour le Petit-Clos à Noréaz.

Voilà en introduction pour que vous compreniez bien le tableau qui se trouve à la fin. Nous arrivons maintenant à l'analyse des bâtiments communaux, je passerai la parole à notre syndic qui va vous donner quelques informations supplémentaires.

**M. David Bonny**, il est vrai que notre patrimoine immobilier est relativement important et il nous semblait important de faire une analyse de différents types tels que décrits dans le message auprès d'un architecte et ingénieur afin d'avoir une fiche par bâtiment qui va nous permettre de dire si nous avons des bâtiments en état très bon à bon, état moyen, mauvais état ou très mauvais état. Si je fais rapidement le détail, nous avons à Corserey l'école avec ce fameux rez-de-chaussée qui nous laisse perplexe. Nous avons une maison qui est louée, nous avons la 2<sup>ème</sup> école qui a la salle au premier. A Prez-vers-Noréaz, nous avons l'école, un garage qui se trouve derrière le café de la Grange, la salle communale, un bâtiment des maîtres à côté de l'école primaire et à Noréaz, nous avons l'ancienne administration communale, la salle de sport, un abri PC, un immeuble locatif, une maison où il y a actuellement l'AES et un locataire, l'école qui se trouve près de la place de jeux et l'église. Nous souhaitons vraiment une analyse de ces bâtiments afin de savoir où nous en sommes aujourd'hui.

**M. Philippe Jolliet**, par rapport au crédit additionnel demandé, y compris les frais d'honoraires, il s'agit d'un montant de CHF 50'500.-. Les intérêts passifs calculés sur un taux de 1% s'élèvent à CHF 505.-, même si actuellement les taux sont plus bas. L'amortissement est de 10 ans selon la loi sur les communes et se monte à CHF 5'050.-. Les frais totaux annuels pour 2022 se montent pour cet investissement à CHF 5'555.-.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement.

**M. Philippe Jolliet** passe la parole à M. Pierre Bovet pour la présentation de la Route de la Scie-au-Crot à Corserey.

**M. Pierre Bovet**, la route de la Scie-au-Crot qui relie le village de Corserey à la route cantonale de Fribourg-Payerne est en très mauvais état, même dangereuse à certains angles (vélos) et pour le trafic agricole. La réfection de cette route est vraiment une nécessité. Elle s'inscrit dans le processus de révision régulière des routes par priorité des trois villages de la commune de Prez. Pour information, cette route a une vocation essentiellement agricole. Tout récemment, nous avons reçu une information du Service de l'agriculture qui accepte de subventionner cette réfection. Nous avons donc procédé à une demande de subvention officielle. La conséquence

est que cela exige le mandat d'un bureau d'étude qui va certainement augmenter un peu les coûts et les subventions fédérales et cantonales qui seront un peu moins de 50%. Le coût pour la commune de Prez devrait donc être réduit de quelques dizaines de milliers de francs par rapport à l'investissement qui vous est proposé ce soir.

**M. Philippe Jolliet**, le crédit demandé est de CHF 145'000.-. Là aussi, les intérêts passifs se montent à 1%, soit CHF 1'450.-. L'amortissement se monte à CHF 3'625.- pour lequel nous avons pris un taux de 2,5 %. C'est bien sûr des taux minimaux qui sont proposés par la loi sur les communes. Les frais annuels à partir de 2022 s'élèvent à CHF 5'075.-. M. Jolliet donne la parole à M. Bovet.

**M. Pierre Bovet**, l'adduction en eau potable Corserey / Prez-vers-Noréaz s'inscrit dans le projet de raccordement du village de Corserey à la STEP de Pensier. Nous avons anticipé et après discussion avec le bureau qui réalise l'harmonisation des PIEP (plan d'infrastructures d'eau potable) des trois villages, nous avons réalisé une étude avec le bureau d'étude Jeanneret qui est notre conseiller habituel, et la société RWB. Nous avons profité de la creuse de la fouille pour raccorder l'évacuation des eaux de Corserey sur Pensier pour y ajouter une conduite d'eau potable pour assurer le futur bouclage du réseau d'eau potable et avoir une redondance entre les villages de Corserey et Prez-vers-Noréaz. En plus, cette alimentation devrait renforcer l'alimentation de la défense incendie dans le quartier des Riaux qui est actuellement trop faible et nous espérons ainsi éviter le remplacement comme c'était proposé dans un premier temps de la conduite en fonte du quartier des Riaux pour un montant de CHF 600'000.-. En faisant le bouclage par Corserey, il est possible d'économiser ces CHF 600'000.-, mais cela reste à confirmer par les calculs.

**M. Philippe Jolliet**, le crédit demandé est de CHF 510'000.- avec un taux d'intérêt de 1%, soit CHF 5'100.-. Le taux d'amortissement annuel selon la loi sur les communes est de 1,25%, soit CHF 6'375.-. Les frais annuels dès 2022 s'élèvent à CHF 11'475.-.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement.

**M. Philippe Jolliet**, je repasse la parole à M. Pierre Bovet pour le dernier investissement.

**M. Pierre Bovet**, pour réaliser le bouclage avec la redondance nécessaire dans le cadre du plan d'implantation des infrastructures de base, nous avons prévu d'alimenter le village de Corserey directement par le réservoir de la Perrière et la redondance se ferait donc en conservant la liaison avec le GAGN via Torny. De cette manière on devrait constater une nette amélioration pour l'alimentation du village de Corserey. Ces travaux feront l'objet d'une demande auprès de l'AESO pour un financement total ou partiel.

**M. Philippe Jolliet**, le crédit est de CHF 290'000.- avec un taux d'intérêt de 1%, soit un intérêt annuel de CHF 2'900.-. L'amortissement est annuel de CHF 3'625.- avec un taux de 1.25%. Nous arrivons à une charge annuelle dès 2022 de l'ordre de CHF 6'525.-.

Le Conseil communal vous propose également d'accepter ce 4ème investissement.

**M. le Président**, merci pour la présentation des 4 objets. Je passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny prend la parole :

#### Budget des nouveaux investissements

**a)** Analyse des bâtiments communaux : CHF 50'500.-

Cet investissement ne soulève pas de remarque ni de question.

Les membres de la Commission financière vous recommandent d'accepter ce crédit.

**b)** Route de la Scie-au-Crot, Corserey : CHF 145'000.-

En l'absence de signalisation limitant le trafic, la Commission s'interroge sur la durée de l'amortissement de 40 ans pour un chemin non bitumé.

Les membres de la Commission financière vous recommandent d'accepter ce crédit.

**c)** Adduction eau potable Prez-vers-Noréaz / Corserey : CHF 510'000

Les membres de la Commission financière vous recommandent d'accepter ce crédit.

**d)** Adduction eau potable Lentigny / Corserey : CHF 290'000

Les membres de la Commission financière vous recommandent d'accepter ce crédit.

M. le Président remercie Mme Besomi Chatagny. Nous allons passer maintenant sur la discussion de détails sur l'analyse des bâtiments communaux.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, je vais dire, pour le premier investissement « Enfin » on empoigne le problème des bâtiments et par le bon bout. On aura une photo complète de l'état des 12 bâtiments. On ne peut pas continuer à investir dans des bâtiments sans en connaître leur état général. On a déjà entendu plusieurs fois, de la part du Conseil communal, des bâtiments vétustes, voire insalubres. Ceci nous permettra également de prendre les bonnes décisions pour des nouveaux projets comme pour des transformations complètes des bâtiments, expertises à réaliser au plus vite. Ce rapport nous permettra d'avoir une idée plus claire dans notre programme ou vision de législature. Un montant de CHF 50'000.- pour 12 bâtiments, ce n'est pas énorme, mais j'espère que ce rapport sera complet et sérieux et donnera une bonne base de discussion.

M. le Président remercie M. Egger. Autre intervention ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Nous passons au vote relatif à l'analyse des bâtiments communaux par main levée. Ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main.

**L'investissement relatif à l'analyse des bâtiments communaux est accepté à l'unanimité.**

M. le Président, nous passons maintenant à la discussion sur la Route de la Scie-au-Crot.

M. Jean-Marc Meuwly, à titre privé, vous avez prévu deux variantes, une bitumée et une non-bitumée, pavés pour la non-bitumée. Je rejoins la Commission financière avec un amortissement sur 40 ans, mais une route non bitumée ne tiendra jamais 40 ans.

M. Philippe Jolliet, nous avons pris ici le taux d'amortissement minimal, en sachant qu'il s'agit d'un amortissement qui n'est pas important et qu'il y a de grandes chances que cet investissement soit subventionné, nous n'estimons pas inapproprié d'avoir ce taux minimal qui soit prévu par la loi sur les communes. Nous sommes libres d'appliquer un taux



d'amortissement à plus court terme, c'est envisageable. Mais dans la mesure où l'investissement n'est pas d'une énorme importance et qu'une subvention sera vraisemblablement accordée, le Conseil communal a estimé approprié d'utiliser ce taux sur 40 ans pour l'amortissement de l'investissement de cette route.

**M. Jean-Marc Meuwly**, pourquoi prenez-vous le gravier car d'après les comptes, le bitumé est moins cher ?

**M. Pierre Bovet**, le gravier est le matériau qui est utilisé actuellement. Personne doit se souvenir de la dernière fois quand ce chemin a été rénové. Entre-temps, il est ponctuellement rénové par les collaborateurs de la voirie. Une rénovation, c'est pas loin de 40 ans. Pourquoi le gravier ? Si nous goudronnons tout, nous nous retrouvons avec des problèmes en cas de fortes pluies. La solution de mettre un revêtement en gravier proposé initialement, cela veut dire que c'est un peu plus cher, il y a des écoulements sur les côtés qui permettent de récolter ces eaux qui iront dans l'Arbogne. Si l'on revient avec un revêtement bitumeux, cela veut dire une procédure assez périlleuse. Je ne pense pas qu'elle serait acceptée si facilement au niveau du canton et on se retrouverait avec des eaux qui sont gérées comme ça, sur du bitume, avec les problèmes que l'on peut rencontrer. Je n'ai pas parlé du revêtement car suite à la discussion avec le Service de l'agriculture, un bureau d'études sera mandaté pour définir la meilleure solution. A noter également que si nous choisissons la solution bitumeuse, nous pourrions nous retrouver confrontés à un problème avec la jonction avec le pont sur l'Arbogne, qui est un ouvrage très protégé et là, cela nécessiterait un problème complémentaire.

**M. Jean-Marc Meuwly**, mais rien n'empêche de faire le passage du pont en gravier ?

**M. Pierre Bovet**, ce n'est pas le passage du pont, mais bien le raccord.

**M. le Président**, autre intervention ? Comme ce n'est pas le cas, nous procédons au vote à main levée sur l'investissement de la réfection de la Scie-au-Crot. Ceux qui acceptent cet investissement lèvent la main ?

**Par 27 oui, 1 abstention et 1 contre-épreuve, l'investissement de la réfection de la Scie-au-Crot est approuvé.**

**M. le Président**, nous passons donc au 3<sup>ème</sup> investissement relatif à l'adduction de l'eau potable Prez-vers-Noréaz / Corserey.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Nous passons donc au vote à main levée. Ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main.

**L'investissement relatif à l'adduction de l'eau potable Prez-vers-Noréaz / Corserey est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Président**, nous passons au 4<sup>ème</sup> investissement, l'adduction de l'eau potable Lentigny-Corserey.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Nous passons donc au vote à main levée. Ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main.

**L'investissement relatif à l'adduction de l'eau potable Lentigny / Corserey est approuvé à l'unanimité.**

### 7. Election à la Commission d'information

M. le Président, par courriel du 26 septembre 2021, Mme Sarah Ducommun, Conseillère générale du groupe de Prez-vers-Noréaz, annonçait devoir renoncer à siéger dans les Commissions où elle était élue pour des raisons de santé. Nous devons procéder à l'élection d'un ou d'une conseiller/ère général/e du groupe de Prez-vers-Noréaz pour la Commission de l'information et pour la Commission des infrastructures et des transports scolaires. J'attends la proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz pour la Commission de l'information.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, nous proposons Mme Véronique Robatel, nouvelle conseillère générale.

M. le Président, merci, autre candidature ? Cela ne semble pas le cas. Nous pouvons donc déclarer **Mme Véronique Robatel élue tacitement à la Commission de l'information**. Nous pouvons l'applaudir.

### 8. Election à la Commission des infrastructures et des transports scolaires

M. le Président, j'attends la proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, nous proposons également Mme Véronique Robatel, nouvelle conseillère générale.

M. le Président, merci, autre candidature ? Cela ne semble pas le cas. Nous pouvons donc déclarer **Mme Véronique Robatel élue tacitement à la Commission des infrastructures et des transports scolaires**. Nous pouvons à nouveau l'applaudir.

Les Commissions sont ainsi à nouveau constituées, je transmets également au nom du Conseil général, tous nos vœux à Mme Sarah Ducommun pour qu'elle retrouve une pleine santé.

### 9. Proposition de M. Ramalho et consorts relative aux défibrillateurs

M. le Président, je passe la parole à M. Ramalho pour savoir s'il souhaite développer sa proposition.

M. Mario Ramalho, la proposition a été transmise par moi-même, Mme Bjedov, M. Schouwey et Mme Mettraux. La proposition est à disposition.

M. le Président, est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?

M. David Bonny, nous avons bien enregistré la demande. C'est Mme Isabelle Bersier, conseillère communale, qui va la gérer. Elle est malheureusement absente ce soir suite au décès de sa sœur, mais nous allons nous y atteler afin d'avoir ces défibrillateurs dans la commune.

M. Mario Ramalho, je tiens à remercier le Conseil communal du fait que l'on a pu remarquer que les défibrillateurs sont déjà mentionnés dans le budget. On a déjà pu se rencontrer avec Mme Bersier, Mme Mettraux et moi-même pour discuter du plan que l'on pourra mettre en

place. Dans la proposition, il faudra également mettre en place une formation. C'est quelque chose qui prend forme et nous sommes très contents de la forme que cela prend. En tout cas merci.

M. le Président propose de passer cette proposition au vote.

**La proposition de M. Mario Ramalho et consorts est approuvée à l'unanimité.**

## 10. Informations du Conseil communal

M. Michaël Chatagny prend la parole.

Vous aurez certainement remarqué que le Règlement sur la gestion des déchets ne vous a pas été présenté ce soir. Après l'avoir étudié en long et en large, nous nous sommes rendu compte qu'il contenait plusieurs points problématiques et qu'il aurait été nécessaire d'avoir plus de temps pour le mettre à jour de manière optimale. Le fait de se dépêcher pour vous présenter ce soir un Règlement mal ficelé ne nous a pas paru être l'option idéale.

C'est pourquoi, lors du prochain Conseil général, nous allons vous proposer de créer une Commission ad-hoc pour le Règlement sur la gestion des déchets comme cela a déjà été le cas pour celui de l'eau, ce qui a apparemment bien fonctionné. Le but de créer cette Commission est d'avoir plusieurs visions et plusieurs idées afin de trouver la meilleure solution possible. Nous tenions à vous en informer déjà ce soir pour vous permettre d'y réfléchir. Merci.

M. Pierre Bovet, juste une information concernant le Règlement sur l'eau potable. La Commission ad-hoc s'est réunie à trois reprises. Ce Règlement est maintenant auprès du canton et de M. Prix. Nous avons pu travailler dans une atmosphère très agréable et les débats étaient constructifs. Nous vous soumettrons ce Règlement lors d'un prochain Conseil général, lorsque nous aurons reçu un retour du canton.

Concernant les routes, les investissements qui ont été votés l'an dernier ont été réalisés, la Rte des Chênes, la Rte de Seedorf et le Chemin sous Pierraz. Il y avait eu une remarque concernant la route de Seedorf et son aspect un peu bosselé. Nous avons examiné en compagnie de Monsieur Monnerat, notre responsable technique, et M. Jeanneret, notre ingénieur conseils, le suivi des travaux et il s'avère que si cette route n'est pas optimale, elle est tout à fait acceptable. Il faut savoir qu'elle a coûté largement moins cher que l'investissement qui avait été proposé. On ne peut pas non plus faire des autoroutes sur des routes communales. Pour le Chemin sous Pierraz, les travaux ont été réalisés sous de très bonnes conditions par l'entreprise JPF et le montant final est largement en-dessous de ce qui avait été prévu, tout comme pour la Rte des Chênes. Nous vous présenterons bien sûr les détails avec les comptes 2021.

M. David Bonny, sous l'égide de la Préfecture, il y a une mise en consultation du plan directeur régional de la Sarine. Notre Conseil communal va se réunir tout spécialement pour répondre à cette consultation. Nous allons également vous inviter à y participer sur le site internet de la Préfecture de la Sarine. La consultation dure jusqu'au 11 février 2022.

L'Office postal de Prez-vers-Noréaz a définitivement fermé. La Poste Suisse SA a toujours le bail à loyers pour plusieurs mois. Nous avons adressé un courrier au nouveau Président du Conseil d'administration M. Christian Levrat, pour lui demander de rouvrir la poste de Prez.

**M. Pierre Bovet**, pour le futur, sachez que nous n'oublions pas la Rte de la Tourbière (la route en pavés) que tout le monde connaît, ainsi que la Rte de l'Eglise qui traverse le village de Noréaz. Nous ne faisons pas/peu de frais sur cette route pour des raisons toute simples car ce qui avait été annoncé il y a quelque temps s'est confirmé. La route sera cantonale depuis Grolley à la Maison Rouge et reprise par le canton dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022/2023. Il serait ridicule d'investir des centaines de milliers de francs alors qu'elle sera reprise par nos autorités cantonales. De plus, la route en pavés devrait être supprimée et remplacée par une route de contournement et un rond-point situé un peu en contre-bas. Nous reviendrons avec ces grands projets et la route de contournement en 2022.

**M. Yannick Ducommun**, à titre privé, j'ai une question. Tu viens de dire que le tracé Maison Rouge – Grolley deviendra cantonal. Le projet de 30 à l'heure à Noréaz va-t-il continuer ou tomber à l'eau ?

**M. Pierre Bovet**, le projet de 30 à l'heure ne concerne pas la Rte de l'Eglise pour le moment. La vision qui avait été évoquée en Commission d'aménagement puis discutée en Conseil général est une vision du futur. Mais ce n'est pas parce que la route est cantonale et selon discussion avec M. Broye du Service de la mobilité, cela n'empêche en rien une future route à 30 à l'heure si les citoyens le décident.

Le Conseil communal n'a pas d'autres informations à communiquer.

---

## 11. Questions, propositions et divers

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre-Alain Egger**, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, c'est la suite du point qui vient d'être discuté. Le groupe de Prez-vers-Noréaz fait une demande officielle pour avoir une séance de présentation sur la Route de contournement et le projet Valtraloc. Nous pensons aussi que cette séance d'information doit s'adresser au Conseil général, mais également s'élargir à toute la population intéressée par ces deux projets.

**M. Pierre Bovet**, merci M. Egger. La réponse date de hier, jour de séance du groupe de travail représenté par le canton et la commune. Nous avons agendé pour le mois de juin une présentation de l'avant-projet Valtraloc au Conseil général, puis cela sera étendu à toute la population. Pour la route de contournement, cela prendra un peu plus de temps étant donné qu'elle a été présentée ici-même lors de l'assemblée du remaniement parcellaire. Nous avons eu une magnifique présentation de ce projet qui était bien abouti, mais il nécessite certaines modifications concernant l'emprise sur le remaniement parcellaire et des discussions doivent avoir lieu avec les propriétaires fonciers. C'est après résolution de ces problèmes que le projet sera présenté à la population et au Conseil général.

**M. Pierre-Alain Egger**, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, cela fait aussi un moment que l'on parle d'une présentation du plan d'aménagement au Conseil général. Il y a eu beaucoup de travaux et séances en 2020 et 2021 pour la Commission d'aménagement. Nous pensons que

tous les membres du Conseil général méritent bien une présentation de ce dossier, sujet toujours très intéressant qui définit aussi en partie l'avenir de la commune. Merci.

**Mme Isabelle Staub Barbey**, si vous voulez une présentation du plan d'aménagement, cela représente 3 plans d'aménagement, Noréaz, Corserey et Prez-vers-Noréaz. Les 3 plans ne sont pas au même stade au niveau du canton. Nous avons reçu dernièrement du canton l'approbation du canton pour le plan d'aménagement, secteur Prez-vers-Noréaz. Maintenant, nous sommes dans la phase des modifications que nous devons faire. Nous avons une séance en janvier. Je propose que nous présentions le PAL, secteur Prez-vers-Noréaz lors du prochain Conseil général. Est-ce que cela vous convient ? M. Egger est d'accord avec cette proposition.

**M. Christian Carrel, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz**, lors de la séance du Conseil général du 23 septembre 2021, le Conseil communal a informé qu'il avait adressé une lettre au Conseil d'Etat concernant le service des bus. La demande était de changer la concession, cela veut dire passer de Car Postal aux TPF. Il était dit aussi qu'une discussion devait avoir lieu le 28 septembre. La discussion a-t-elle eu lieu et qu'en est-il ressorti de ces débats ?

**M. David Bonny**, oui la discussion a bien eu lieu, nous continuons de demander le changement de concession. Ce qui se passe est que le canton a validé la concession de Car Postal peu de temps avant d'entamer la discussion. Nous avons également écrit à la Confédération en parallèle pour avoir leur son de cloche, en précisant que nous souhaitons la modification de la concession. La Confédération renvoie la balle au canton qui aurait décidé, et le canton dit que la Confédération décide. Maintenant, nous avons écrit aux deux pour savoir qui décide. Nous souhaitons également avoir toutes les voies de recours possibles pour intervenir contre l'attribution de cette concession. Nous sommes en discussion pour continuer. Cette modification, ce n'est pas non plus un geste de mauvaise humeur, mais ce sera un plus pour la mobilité dans la région. Nous avons aussi des discussions pour une ligne Grolley-Noréaz-Prez-vers-Noréaz-Corserey-Chénens. Nous avons l'impression que cela ne peut se faire qu'avec les TPF. Il y a aussi toute la problématique avec les bus scolaires. Si une partie peut être déchargée sur les TPF, alors pourquoi pas. Il y a aussi un problème de ligne, c'est Fribourg-Rosé-Prez-vers-Noréaz-Payerne.

**M. Samuel Gendre**, j'ai deux annonces à faire, la première pour la Commission de l'énergie, à vos agendas le 23 février 2022, la Commission de l'énergie, en partenariat avec Energie-FR, c'est un programme porté par le Service de l'énergie de l'Etat de Fribourg et de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architectes de Fribourg. Nous organisons une séance d'informations à l'attention des propriétaires de bâtiments privés pour les aider dans l'optimisation énergétique de leur bâtiment. Il y aura deux consultants-experts en optimisation de l'énergie qui seront présents pour apporter leur aide à la fois dans les matériaux et la manière de rénover les bâtiments. Et aussi peut-être un peu dédramatiser les démarches administratives qui font parfois peur aux propriétaires dans la demande de subvention. On fixe cette séance au mois de février, c'est un peu tôt, on ne sait pas si les conditions sanitaires nous permettront de faire cela dans de bonnes conditions optimales. Toujours est-il que c'était nécessaire de faire cela assez tôt, en début 2022 car c'est pour coupler cette séance avec le programme « bâtiments » qui est un programme de subventionnement de l'Etat de Fribourg qui court théoriquement jusqu'au 31 décembre 2022, mais le fonds qui a été voté est en train de fondre justement comme neige au soleil.

Il faut donc se dépêcher pour les propriétaires de bâtiments de faire les démarches de demandes de subventionnement. Si vous êtes intéressés ou propriétaires d'un bâtiment, vous êtes bien sûr les bienvenus. Faites passer le message entre vous. Une communication sera faite à la commune, via le site internet et aussi avec la distribution d'un tout-ménage.

La deuxième information est pour faire écho à la présentation de la Cigonia lors de la dernière séance du Conseil général où M. Nicolas Maudry était venu lancer un appel à candidats pour être commissaire pour le Giron des Musiques du 19 au 22 mai 2022. Il y a 4 personnes qui se sont annoncées, nous avons besoin de monde. S'il y a des personnes qui souhaitent encore officier comme commissaire, c'est-à-dire accompagnateur d'une fanfare durant les activités, merci de vous adresser directement à la Cigonia ou de m'envoyer un email et je le transmettrai. Il y a un formulaire d'inscription, merci d'avance.

**M. Yannick Julmy, à titre personnel,** je m'adresse au Conseil communal et à la Commission de l'énergie. Est-il prévu quelque chose pour les éclairages au niveau des quartiers de villas ? Je n'ai pas encore fait le tour des 3 villages, mais autour de chez moi, j'ai un quartier de villas éclairé toute la nuit. Alors je vous félicite pour l'arrêt des bouteilles d'eau, mais là franchement, ces quartiers de villas qui sont éclairés toute la nuit, je me pose vraiment la question de la pertinence de cela.

**M. Pierre Bovet,** nous avons entrepris de changer en LED tout l'éclairage public qui n'est pas encore en LED. Le rythme de travail du groupe E est préterité par la fourniture du matériel. Nous avons voté un investissement l'année passée et lorsque l'on a établi les budgets d'investissement, nous n'avons pas encore entrepris ces travaux. Maintenant, la route des Combes est faite en LED, nous allons poursuivre cela en 2023. Lorsqu'un quartier est éclairé en LED, nous introduisons également des appareils nécessaires pour gérer l'éclairage nocturne en dynamique, c'est-à-dire qu'à partir d'une certaine heure, c'est seulement lorsqu'un piéton passe que les lampes s'éclairent. C'est prévu de le faire ainsi pour toute la commune.

**M. Yannick Julmy,** je profite comme j'ai le micro pour rebondir sur la fermeture de la poste. Je voulais vous remercier pour la superbe présentation des comptes, merci. J'ai vu que vous aviez rajouté un petit budget pour les trajets à Avry. Au départ, j'ai envie de dire que l'on n'a plus tellement besoin d'aller à la poste et d'autre part, je rebondis aussi sur ce qu'a dit M. Bonny, je propose de demander à M. Levrat de faire un petit effort en allant à Berne et qu'il fasse les trajets entre Prez et Avry.

**M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel,** je rebondis sur ce qu'a dit Samuel pour la Commission de l'énergie. Merci à cette Commission pour cette initiative pour le bon côté. Je suis déçu de voir des toits en rénovation exposés plein sud avec des tuiles toute neuves en 2021 alors que les panneaux photovoltaïques intégrés fonctionnent très bien. C'est souvent la méconnaissance des gens et des informations erronées qui font que les propriétaires ne se posent pas la question sur l'isolation et l'énergie. Peut-être que les hausses du prix de l'énergie sur les marchés vont faire un peu plus réfléchir, fois 5 sur l'électricité et fois 8 pour le gaz en moins d'une année, et l'évolution des prix continue. La commune, avec le label Cité de l'Énergie, doit être un exemple pour les autres propriétaires. Je ne vais pas revenir sur la célèbre histoire de ce printemps où la question énergétique n'a pas été calculée, ni même évoquée. En tout cas merci à la Commission de l'énergie pour ce travail.

**M. Martial Brulhart, à titre personnel,** j'ai une proposition pour le Conseil général. Mesdames, Messieurs, jamais il n'a été question autant d'économie d'énergie, de pollution lumineuse et

surtout en cette période de l'année, d'éclairage extérieur inutile. Il me semble en tant que commune titulaire du label « Cité de l'énergie », nous devrions montrer l'exemple quant à la gestion privée et publique de notre utilisation de l'électricité. Force est de constater que plus nous en parlons, et moins nous en faisons. Il n'y a qu'à se promener dans nos villages à la nuit tombée, même durant la journée, c'est absolument sidérant de constater toutes ces lumières qui ne servent à rien et qui chaque année se multiplient à la vitesse que même Omicron ne renierait pas. Notre Conseil communal ne pourrait-il pas rendre attentifs ses concitoyens de nos trois villages à cette problématique. Serait-il envisageable d'intégrer un Règlement traitant de ce domaine dans nos plans d'aménagement du territoire, ou alors donner mission à la Commission de l'énergie de se pencher sur ce problème qui prend une ampleur démesurée ? Merci.

**M. le Président**, merci pour cette proposition. Je propose que cette proposition soit transmise à la Commission de l'énergie pour qu'elle fasse des propositions à son tour au Conseil communal et que l'on en reparle ici à une prochaine occasion.

**Mme Aleksandra Bjedov, pour le groupe de Corserey**, nous remercions M. le Syndic ainsi que l'ensemble des membres du Conseil communal de s'être battus pour le maintien de l'office postal à Prez-vers-Noréaz. Nous avons pris acte qu'il y a une volonté de rouvrir la poste, c'est une bonne initiative. Donc on parle d'un office postal, est-ce qu'en attendant la réouverture à laquelle on veut y croire, il est possible d'envisager une agence postale. Il y a eu beaucoup de réactions avant la fermeture, pendant la fermeture et encore après celle-ci, il y a eu un courrier des lecteurs dans la Liberté d'une personne de Corserey. Avry, c'est quand même un bout de chemin, et pas des plus faciles. Il y a une augmentation du nombre de personnes âgées. Pour cette question d'agence postale, je dis bien agence postale qui ne fait pas concurrence à un office postal en tant que soit, et le service à domicile qu'offre la poste et qui ne fonctionne pas (expérience faite dernièrement alors que j'ai un compte à la poste pour les colis depuis des années, j'ai dû aller à Avry), sur une note un peu humoristique, nous serions contents d'accueillir cette agence postale à Corserey dans le magnifique local au bas de l'école de Corserey. Avez-vous réfléchi un peu à cela ? merci beaucoup.

**M. David Bonny**, concernant le service à domicile, j'ai aussi reçu des plaintes d'autres citoyens qui ont dû attendre plusieurs jours pour obtenir 8 timbres à CHF 1.-. Concernant une agence postale, ce n'est pas son rôle à la commune de se substituer à la Poste SA qui ferme ses offices. Cela demanderait du personnel communal, des espaces, et ce que paie la Poste, ce n'est pas énorme. Nous ne souhaitons pas gérer ce que d'autres ne veulent plus gérer. Maintenant c'est une affaire privée si quelqu'un veut prendre cela chez elle, pourquoi pas. Nous avons vu à Corminboeuf, le boulanger avait pris cela et du jour au lendemain il a jeté l'éponge car c'est très complexe et cela demande beaucoup. Cela marche au Denner à Cottens, mais cela n'est pas facile. Actuellement, nous avons le personnel communal qui est fortement chargé et a d'autres choses à faire que de s'occuper de ces problèmes-là. Il y a un nouveau Président du Conseil d'administration à la Poste qui d'ailleurs était venu en personne manifester à Prez. Espérons qu'il restera cohérent.

**M. Jean-Marc Meuwly**, rappelle qu'il y a toujours l'agence postale de Noréaz qui fonctionne. Mme Isabelle Staub Barbey rappelle qu'il n'est pas possible d'y retirer des recommandés, il faut aller à Avry.

**Mme Delphine Mettraux, pour le groupe de Noréaz**, Swisscom est venu leur présenter leur vision en date du 4 octobre 2021 dans le cadre du développement de la fibre optique sur la commune.

Où en sommes-nous actuellement pour le développement de la fibre optique pour les 3 villages ?

**M. David Bonny**, nous avons aussi eu une présentation, nous espérons avoir des confirmations. Malheureusement, nous ne pouvons ce soir vous donner des réponses claires et définitives. Le projet avance et je vous propose de répondre mieux lors de la prochaine séance. On prend note de la question.

**M. Hassan Berthoud**, à titre privé, à propos de la fibre optique, j'ai été connecté cette semaine, j'ai fait le changement d'abonnement et cela fonctionne.

**M. Mario Ramalho**, à titre privé, j'ai juste une remarque par rapport à la poste, j'ai remarqué que depuis que la poste a fermé, le service est moins efficace. Avant je recevais ma Liberté à midi, maintenant je la reçois parfois à 15 heures de l'après-midi. C'est vraiment déplorable le service que la poste propose maintenant.

La parole n'est plus demandée.

**M. le Président** communique les dates pour les séances du Conseil général de l'année prochaine :

- Jeudi 31 mars 2022
- Mardi 24 mai 2022 (comptes)
- Jeudi 6 octobre 2022
- Jeudi 15 décembre 2022 (budgets)

Avant de clore cette séance, je tiens à remercier à nouveau le Conseil communal et l'administration pour la qualité des documents fournis pour cette séance et je vous souhaite à vous et à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année, et mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Je passe la parole au syndic.

**M. David Bonny**, le Conseil communal remercie les échanges avec le Conseil général, c'est extrêmement précieux pour nous, aussi au travers des Commissions du travail réalisé et l'engagement de chacun. Comme dit, malheureusement, pour des questions de Covid, il n'est pas possible d'avoir un apéritif pour la seconde année de suite, mais un petit cornet réalisé par un artisan local vous est offert. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et tenons à remercier le personnel qui a organisé ces cornets et aussi Mme Gross pour tout son engagement au sein du Conseil général. Les conseillers généraux applaudissent.

**M. le Président** clôt la séance, il est 21h55.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire

e.i. 

Marlyse Dubey

Le Président



Claude Friderici

La Secrétaire-adjointe  
Auteure du procès-verbal



Mireille Gross